Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260213-DELIB_2026_05-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
13 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 13
Votants 15

Date de la séance : 13 février 2025
Date de la convocation : 6 février 2025

L'an deux mil vingt-six, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., MAHE E., PRUD'HOMME H., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., FRANCOIS B., DANARD P., GUILLOU D., COTTEN A.-H., CASTERAS L., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- HUON E., excusée, a donné procuration à GAVAIRON A.
- ALTERO R., excusé a donné procuration à NIQUE C.

Etaient absents excusés : PELIZZA A., LE COZ T., LE NAOUR L., BIZIEN E.

Elise MAHE a été désignée secrétaire de séance.
****

OBJET 5 : FINANCES – ADHESION AUX GROUPEMENTS D'ACHAT BREIZH ACHATS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Il est rappelé au Conseil municipal que la commune adhère au groupement de commande du Finistère depuis de nombreuses années. La règlementation en matière de commande publique autorise les collectivités à adhérer à des groupements de commande pour leurs achats. Le groupement met en œuvre les procédures de mise en concurrence au nom de ses adhérents, et permet de bénéficier de tarifs liés au volume total d'achat.
Le groupement de commande du Finistère, dont le siège est fixé au lycée Tristan Corbière de Morlaix, a vocation à transférer progressivement son activité de groupement d'achat vers Breizh Achats, centrale d'achats régionale pilotée par les services de la Région Bretagne.

Afin de réaliser des achats dans des conditions économiques les plus avantageuses et en prenant compte des objectifs de développement durable, la commune de Saint-Yvi envisage d'adhérer pour les marchés de fourniture et livraison suivants :

- Epicerie,
- Surgelé,
- Beurre, Œufs, Fromage, ainsi que Fruits et légumes.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260213-DELIB_2026_05-DE

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à ce groupement de commande régional situé 283 Avenue du Général Patton à RENNES (35711) pour les marchés de fourniture et livraison tels que listés ci-avant ;
- De désigner M. le Maire ou son Adjointe aux affaires scolaires et Enfance-Jeunesse pour représenter la commune au sein du groupement ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents ayant trait à ce dossier, dont notamment la convention d'adhésion au groupement d'achats ;
- D'autoriser M. le Maire à s'acquitter de la cotisation dont le montant sera fixé à partir de 2027.

Pour	15	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., MAHE E., PRUD'HOMME H., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., FRANCOIS B., DANARD P., GUILLOU D., COTTEN A.-H., CASTERAS L., TOULARASTEL Ph., HUON E., ALTERO R.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 13 février 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 16/02/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte